



Date de dépôt : 26 mars 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Delphine Bachmann, Xavier Magnin, Jean-Luc Forni, Jacques Blondin, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Bertrand Buchs, Claude Bocquet, Jean-Marc Guinchard, Sébastien Desfayes, Patricia Bidaux pour un service public plus proche de la population à travers les structures postales existantes sur le canton de Genève

En date du 4 octobre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'art. 92 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;*
- l'art. 17 de la loi fédérale sur la poste (LPO), du 17 décembre 2010;*
- la baisse constante de fréquentation constatée dans les offices de poste au cours de ces dernières années;*
- le développement par la Poste de nouveaux réseaux, tels que les filiales en partenariat, les points d'accès automatiques, les points de service pour les clients commerciaux et le service à domicile;*
- la fermeture à Genève de 21 postes en l'espace d'une dizaine d'années;*
- l'attachement local fort des communes et de leur population à des structures postales physiques qui permettent un contact humain direct;*
- l'opportunité pour l'entreprise de réfléchir à de nouvelles prestations autres que le service universel actuellement assuré par la fourniture de services postaux et de paiements;*

– *la possibilité d'une collaboration entre l'Etat de Genève et la Poste,*

invite le Conseil d'Etat

à réfléchir à un partenariat avec la Poste dans l'objectif de définir des prestations administratives à partager et/ou à déléguer, en vue d'un service public plus proche des habitants et du maintien des structures postales existantes.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Poste a annoncé, le 29 octobre 2024, qu'elle souhaitait fermer 170 filiales, en raison du recul du volume des lettres, de la diminution du nombre de versements au guichet et de la baisse de fréquentation dans les filiales. Dans le canton de Genève, 5 filiales seraient potentiellement concernées sur 37.

Cette restructuration découle de la diminution drastique des opérations au guichet. Depuis 2010, les versements au guichet ont chuté de 68%, en raison de l'évolution démographique et de l'utilisation croissante des services numériques par la population. Une chute qui s'est accentuée avec l'introduction de la facture QR. En outre, les opérations classiques au guichet ont diminué de moitié (- 49%), tandis que le nombre de lettres déposées par la clientèle au guichet a diminué de plus d'un tiers (- 39%) au cours des 5 dernières années seulement. Cette tendance se poursuivra ces prochaines années.

Une augmentation du nombre de services délivrés aux guichets des offices postaux, par le biais d'une décentralisation des prestations étatiques, soutiendrait le maintien d'un service de proximité à la population. La décentralisation des prestations délivrées par l'Etat permettrait également d'améliorer l'accès à ses services.

Par ailleurs, la Poste a développé ce genre de prestations avec différentes autorités. Ainsi, dans le canton du Jura, les citoyennes et citoyens peuvent obtenir un soutien, dans les offices de la Poste, pour la création et la gestion de leur compte cantonal numérique. Dans plusieurs cantons (Vaud, Valais, Neuchâtel, Zurich, Saint-Gall et Lucerne), il est possible, pour les citoyennes et citoyens, de déposer des plaques de véhicule, de les prolonger, d'annuler un permis de circulation ou d'obtenir des plaques interchangeables dans les offices de poste. Dans d'autres cantons, les plaques pour e-bike ou pour cyclomoteurs sont également disponibles aux guichets postaux.

Par ailleurs, à Vernier, les collaborateurs de l'office postal du Lignon orientent la clientèle qui le souhaite vers les services sociaux ou les prestations d'aide de la commune.

Sur la base de ce constat et des échanges entre la Poste et le département de l'économie et de l'emploi (DEE), des discussions exploratoires sont en cours entre les différents départements de l'administration cantonale, dans

le but de déterminer les prestations qui pourraient être décentralisées. Une fois ces prestations définies, un projet pilote pourra être mis sur pied avec les différentes parties prenantes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET